



Police

«Rétablissons une relation de confiance avec les habitants»

Frédéric Lauze, secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN)

«Gilets jaunes», pandémie de Covid, réforme des retraites ou émeutes urbaines... Depuis plusieurs années, les relations entre la police et la population ne cessent de se dégrader. Certes, la majorité des Français accorde toujours sa confiance à sa police, mais force est de constater que ce sentiment s'étirole à chaque polémique. Pire, les policiers eux-mêmes seraient de plus en plus nombreux à jeter l'éponge et à quitter les rangs, en raison de conditions de travail jugées difficiles.

Alors, comment remédier à ce malaise? Quelles solutions contre cette crise du modèle policier français? La question n'est pas nouvelle mais ne semble guère intéresser l'exécutif, dont les coups de menton sécuritaires sont peu compatibles avec une introspection faisant la part belle à la prévention.

Il y a un besoin impérieux d'une prévention qui repose sur une police présente dans les quartiers et qui connaisse la population.

A rebours du discours dominant, cependant, le secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale, Frédéric Lauze, rejoint le diagnostic de nombreux scientifiques et juge urgent de mettre en œuvre une nouvelle philosophie d'action qui renoue avec l'esprit de la police de proximité mise en place à la fin des années 90, mais débarrassée de ses défauts. En clair, une police présente sur le terrain qui connaisse les habitants et qui réponde aux besoins locaux de sécurité, tout en préservant un volet répressif indispensable au respect de l'autorité.

Selon cette figure du monde policier, ancien conseiller à Matignon, ce changement de méthode doit également jouer la partition du continuum de sécurité et s'accompagner d'un renforcement de la coordination avec les polices municipales, en plein essor dans les territoires. ●

01

Vous prônez une «nouvelle philosophie d'action» pour la police nationale. Quelle est-elle?

C'est ma conviction, la police nationale doit marcher sur ses deux jambes: la prévention et la répression. Or, aujourd'hui, elle est essentiellement devenue une police d'intervention, une police de l'urgence dédiée à la chasse aux délinquants et à la lutte contre la criminalité. La dimension répressive est indispensable, mais elle est vouée à l'échec si l'on n'y ajoute pas des policiers, fidélisés, bien implantés sur un territoire et reconnus par les habitants. Cette relation de confiance avec la population est la meilleure arme de la police.

La nouvelle philosophie d'action est donc de retrouver un équilibre avec une police de terrain qui réponde aux besoins des habitants et pas qu'aux attentes gouvernementales, et une police d'ordre public, de contrôle, de souveraineté. Soyons clairs: la répression doit être assurée. Elle est même insuffisante. Le compte n'y est pas sur l'application des peines, sur la nécessité de peines courtes, sur la neutralisation des délinquants multirécidivants.

Cependant, il est impératif que la prévention repose sur une police présente dans les quartiers, qui connaisse la population, qui fasse du renseignement et qui réponde aux besoins de sécurité et au sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens. La prévention, c'est aussi de la visibilité, et donc, de la dissuasion. Cette organisation existe dans la plupart des grandes démocraties, comme la Grande-Bretagne, le Canada ou les Etats-Unis, où elle a fait ses preuves.



PHOTOS : F. KLEMCZYNSKI / LA GAZETTE

02

La doctrine que vous décrivez renvoie à la police de proximité créée au tournant des années 2000. Faut-il la rétablir ?

Telle qu'elle a existé entre 1997 et 2002, la « pol prox » a été une initiative très intéressante. Malheureusement, elle a été aussitôt prise en otage par des débats idéologiques. La gauche, qui l'a mise en place, a introduit une grande confusion en votant, dans le même temps, la loi sur la présomption d'innocence. Sur le terrain, les agents se sont retrouvés en situation de vulnérabilité face aux agressions physiques et aux outrages qui n'étaient quasiment plus sanctionnés. Et sa conception, trop doctrinale, était difficile à mettre en œuvre.

Lorsqu'elle est revenue au pouvoir, la droite, qui en avait pourtant forgé le principe avant l'alternance, l'a aussi prise en otage en l'accusant d'une conception trop angélique de la sécurité. Finalement, en la supprimant, on a jeté le bébé avec l'eau du bain. C'était une erreur, car le concept était bon. D'ailleurs, la forte augmentation des effectifs de la police municipale, ces dernières années, reflète le déficit de proximité de la police nationale avec les habitants.

03

Les élus locaux sont les premiers à demander une sécurité de proximité. Qu'en attendez-vous ?

Il s'agit d'une compétence régionale. Mais une politique de sécurité efficace doit s'inscrire dans un continuum avec les maires. La difficulté tient d'abord à l'absence d'évaluation des actions engagées par les collectivités. Prenons les polices municipales, qui ont vu leurs effectifs exploser. Aucune évaluation réelle n'a été faite. Même observation pour les dispositifs de prévention de la délinquance. Il faut évaluer, stopper ce qui est coûteux et ne fonctionne pas, et mettre en avant ce qui marche.

Une seconde difficulté réside dans la coopération avec les forces de l'Etat. Les conventions de coordination qui les lient sont aujourd'hui trop descriptives et pas suffisamment opérationnelles. En tant que commissaire central à Nice, j'avais mis en place une coordination renforcée au niveau des patrouilles, en contrepartie de quoi les policiers municipaux étaient destinataires d'informations chiffrées et géographiques précises sur la délinquance en temps réel. Cette coordination a donné d'excellents résultats.

04

Un projet de loi sur les polices municipales, attendu pour juin, pourrait accroître les compétences judiciaires des policiers municipaux. Y êtes-vous favorable ?

Les policiers municipaux doivent avoir un accès direct à certains fichiers de police. On doit également les laisser dresser davantage d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD), procéder plus facilement à des fouilles et à des contrôles d'identité. Je suis favorable à toutes ces réflexions.

En revanche, s'agissant des prérogatives judiciaires, je suis très réservé. Leur attribuer une qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) entraînerait une grande confusion sur le terrain, en faisant des policiers municipaux une force subsidiaire à la police nationale et non plus complémentaire. Pas sûr, non plus, que les maires souhaitent que leurs agents apposent des scellés, mènent des enquêtes et se noient dans une procédure pénale qui les éloigne du terrain.

De même, les élus accepteraient-ils que leurs policiers municipaux changent d'employeurs et passent sous l'autorité des procureurs ? En réalité, ce projet de revoir à la hausse leurs compétences judiciaires n'est pas un cadeau à faire aux policiers municipaux. Je le répète : nous avons besoin d'une stratégie globale basée sur une police nationale équilibrée, qui puisse s'articuler autour d'une force répressive et d'une présence préventive de terrain et mieux coordonnée avec les policiers municipaux. C'est à ce prix que nous retrouverons des marges de manœuvre pour conforter l'action de nos forces de sécurité.

Propos recueillis par **Hervé Jouanneau**